

# **Sur le thème de l'immigration**

**Au début de chaque intervention ou interview il convient absolument de rappeler un principe de base, principe qui nous sépare de l'extrême gauche ouverte à l'arrivée libre d'immigrés avec en plus une approche multiculturelle et de l'extrême droite qui voit en tout immigré un danger.**

**« L'immigration n'est ni un danger ni une chance pour la France. Tout dépendra de la manière dont elle est mise en œuvre. »**

**Une immigration sera un danger si le coût économique s'avère supérieur aux retombées et si l'intégration culturelle et citoyenne échouent.**

**Une immigration sera positive si les retombées économiques sont positives et si l'immigré s'intègre à la société française par la pratique du français et le respect des lois de la République dans ses comportements.**

**Conséquences pratique :**

**Un étranger, qu'il ait le statut de réfugié ou non, sera toujours le bienvenu s'il travaille dans des emplois recherchés par les entreprises (dans le BTP, la restauration, les services de ménages, des qualifications recherchées etc...). Il apportera par son travail, ses cotisations et impôts et par sa consommation une contribution à l'économie française.**

**S'il apprend et parle français, respecte nos lois républicaines, son intégration sera facilitée et acceptée par nos concitoyens.**

**Un titre de séjour et une autorisation de travail lui seront délivré pour 1 an, renouvelable par reconduction systématique sauf s'il est constaté l'un des deux points suivants :**

- Non maîtrise du français niveau A2 minimum après 1 an de présence sur le territoire**
- Non respect des lois de la République, notamment condamnation pénale**

**Dans l'un de ces 2 cas, il n'y aura pas renouvellement des autorisations de travail et de séjour et un OQTF sera alors prononcée.**

**Pour rester en France, un étranger peut bénéficier du statut de réfugié politique si l'OPERA lui accorde, ou faire une demande liée à un besoin de main d'œuvre en France, autorisation de séjour et travail provisoire pour 1 an, reconduit si maîtrise du français niveau A2 et respect des lois de la république pendant cette année.**

**Les étrangers présents actuellement sur le territoire, et en situation irrégulière, seraient régularisés s'ils peuvent fournir une promesse d'embauche dans un secteur en tension confirmée au bout de 3 mois et la maîtrise du français (niveau A2). Les autres se verront délivrer une OQTF**

**L'AME est bien entendu maintenue pour les urgences médicales mais les aides sociales dites contributives, allocations familiales, assurances maladie ne seraient accordées que pour les ménages dont au moins l'un des membres exerce une activité légale et cotise pour la protection sociale.**

**A noter, que pour éviter des blocages juridiques européens ou juridiction française, une telle organisation devra être validée par référendum ou être intégrée dans une loi organique, ce qui lui donnerait une valeur supérieure aux décisions juridictionnelles françaises ou européennes.**

**Philippe SENAUX**

## L'immigration : chance ou péril ?

Elle est d'abord une réalité humaine diverse.

### Réflexions préalables :

- Quitter son pays est rarement simple, même quand on l'a décidé et bien moins encore quand on y est contraint. C'est tout abandonner, très souvent sans retour possible.
- Accueillir une personne étrangère est complexe car cela remet en cause un certain équilibre. Lieu à partager, budget à repenser, mode de vie à questionner.
- Quand l'accueil est choisi, il suffit de s'accorder sur les modalités, les engagements réciproques.
- Quand l'accueil est imposé, tout se complique et peut devenir conflictuel.
- C'est, bien sûr, à celui qui accueille de fixer ses limites, celles qu'il peut admettre sans trop d'efforts, celles qu'il se sent capable d'assumer.
- Quand il s'agit d'un état, les règles doivent être claires bien expliquées et acceptées par le plus grand nombre. Par référendum ?

### 3 cas de figures

**1 - L'accueil économique** est simple, il répond à des besoins de main d'œuvre, de compétences, que les entreprises ou l'Etat sont aptes à reconnaître. Fixer le nombre de migrants accueillis et la limite temporelle doit être assez simple et concrète. Les demandes pourraient être centralisées par les préfectures et transmises au national.<sup>1</sup>

**2 - L'accueil de réfugiés** nous est imposé par notre humanité à protéger celui qui fuit la guerre, ou est victime de graves atteintes aux droits humains, de persécutions. Les contours sont bien définis par les conventions internationales et l'OFPRA a la compétence pour octroyer ce statut au demandeur d'asile.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> - Le titre de séjour doit être rapidement délivré car l'autorisation au travail conduit à l'autonomie, après ou en parallèle à une période d'apprentissage du français, encadrés par des personnes diplômées (licence FLE minimum). Un manœuvre, une femme de ménage n'a pas nécessairement besoin du même niveau de français qu'un serveur ou un médecin. Donc niveau à définir, entre A2 et B1/B2.

Qui dit contrat de travail, dit possibilité de trouver un logement et les cotisations ouvrent droits aux prestations sociales.

<sup>2</sup> - Il est normal que l'Etat héberge et prenne en charge les demandeurs d'asile le temps de l'instruction. Rendre la décision plus rapidement n'est pas souhaitable car il faut laisser le temps au demandeur de retrouver un peu de sérénité pour savoir déterminer ce qui est essentiel dans son récit qui justifie sa demande. Il est indispensable que les faits soient transcrits avec la plus grande précision, les témoins identifiés, tous les détails sont importants et nombre de demandeurs en restent à un récit qui pourrait être celui de nombreux autres, ce qui induit le doute dans la décision de l'OFPRA et conduit à un refus puis à un appel, ce qui retarde l'octroi du titre de séjour et de l'autorisation de travail et peut installer le demandeur dans la précarité et parfois la débrouille dans des réseaux de compatriotes, pas toujours bienveillants, ni respectueux de nos règles. Il faut veiller aussi au recrutement des traducteurs lors des audiences pour bien rester fidèles aux propos du demandeur.

**Questions :** Ne faut-il pas revoir la limite de ce statut (fin de conflit, changement de régime) et soumettre sa prolongation à des conditions de niveau de français et d'intégration, travail notamment ?<sup>3</sup>

### **3 - Les personnes arrivées clandestinement.**

Un certain nombre demandent et obtiennent le statut de réfugié. Mais beaucoup sont, après appel, déboutées car leur demande ne correspond pas aux critères. Et là, après 2 ans ou plus, commence un parcours du combattant pour rester sur le territoire. Demande de titre de séjour « vie privée et familiale ». C'est le moment où les aides cessent, plus d'hébergement CADA, mais recherche par le 115 d'un hébergement d'urgence pour la nuit. La débrouille s'installe, travail au noir, sauvegarde compromise d'une scolarité correcte et d'une éducation satisfaisante des enfants. Les associations prennent souvent le relai pour guider dans les démarches, l'apprentissage du français, soutien scolaire, mise à disposition d'hébergement... Le stress est toujours présent.

**Cas spécifique des jeunes mineurs.** Il faut être attentif aux réseaux mafieux qui les manipulent facilement pour organiser des vols ou pire. Pour ceux pris en charge par l'ASE, veiller à leur formation professionnelle pour assurer une sortie correcte de cette protection.

**Constat : un accueil indigne** qui s'explique par trop de demandes, un traitement trop long, de multiples recours possibles qui entraînent une attente interminable, les enfants qui grandissent, des liens qui se tissent et les situations s'enkystent pendant des années avant d'obtenir un titre de séjour valable 6 mois renouvelable, pas de quoi obtenir un travail stable et encore moins un logement fixe. Pas de titre de séjour, pas de travail, pas d'autonomie, un risque de délinquance.

**Remarque :** Au lieu d'essayer de résoudre l'immigration quand elle est devient un problème, ne vaudrait-il pas mieux trouver des solutions en amont ?

#### **2 pistes :**

- Mettre toute son énergie dans **le démantèlement des réseaux mafieux de passeurs**, dès l'arrivée sur le territoire ou en amont. Les récits des migrants dévoilent les passages, racontent les subterfuges, dépose avant le frontière, récupération 10km plus loin. Les caméras aux frontières constatent ces traversées totalement inhumaines. Les lieux d'arrivée des migrants sont connus du grand public. Les peines sont-elles assez lourdes pour les passeurs ? Assez médiatisées ?
- **Soutien sur place renforcé** : Aide au développement, au changement climatique qui pousse ceux qui le peuvent à fuir. **Sujet à travailler**, les conditions notamment.

### **4 - Et que faire pour tous ceux déjà présents qui attendent une réponse à leur demande ?**

---

<sup>3</sup> - Nombre de familles syriennes se sont installées dans un certain confort sans contrepartie de travail. Pas ou peu d'effort d'apprentissage du français. Bénéficiaires de toutes les prestations sociales, logement pratiquement gratuits, bénéficiaires des Restos du Cœur et autres épiceries sociales, mettent au monde des enfants sans en assurer l'éducation, vivent en communauté protectrice, pendant que d'autres de leurs compatriotes ont fait tous les efforts nécessaires pour s'intégrer, apprentissage du français, formation professionnelle, travail, éducation des enfants, se mêlent à la vie collective, même s'ils écoutent leurs chanteurs et musique syrienne transmettent l'arabe à leurs enfants et privilégié leur nourriture, ils respectent nos règles. Ils méritent de ne pas être amalgamés.

**Traiter au cas par cas**, choix fait par Nicolas Sarkozy, semble le plus juste, le plus humain et certainement le moins dangereux, à condition de trouver des solutions efficaces à que ceux qui ne satisfont pas aux critères d'accueil pour ne pas qu'ils se retrouvent dans la clandestinité. La question du **Retour** reste une relation inter états.

Les critères ? Connaissance minimum A2 du français, volonté de progresser, respect de nos règles, aucun délit jamais prononcé, enquête de voisinage, témoignages des enseignants si enfants en âge scolaire, promesse d'embauche d'un employeur, ce qui n'est pas facile sans titre de séjour.

Notre règle n° 1 est **la laïcité**. Nul ne peut espérer être accepté sur notre territoire sans en comprendre et en respecter le principe. Pour cela, il faut de la pédagogie pour la faire connaître, la volonté de la voir appliquée toujours et partout et que les dérives soient sanctionnées.<sup>4</sup>

## 5 – AME.

Question délicate. Le risque de ne pas suivre une population venue de l'extérieur, ne peut-elle pas véhiculer des risques sanitaires, la tuberculose ou autres infections encore plus graves? Mettre en danger des femmes enceintes et leur bébé, voire la famille toute entière en cas de décès ? Ne pas faire de suivi des nourrissons, des jeunes enfants, laisser un enfant malnutri sans surveillance de son poids, sans soins dentaires, ne pas faire de dépistages des cancers, ne pas soigner à temps une maladie bénigne...tout cela ne peut-il pas en accroître le coût au moment de l'intervention d'urgence devenue inévitable, au-delà du problème humain?

Pour réduire le poids de cette aide, il faut qu'elle soit le plus possible transitoire. Pour cela, il faut traiter les demandes de titre de séjour, quand c'est positif, octroyer le droit au travail pour augmenter le volume des cotisations.

Fabienne SENAVI

---

<sup>4</sup> - Dès le premier contact avec les autorités françaises, OFFI, il faut en expliquer les règles, le bien fondé et l'obligation au respect, les sanctions appliquées aux contrevenants. La Laïcité est franco française et difficile à concevoir par beaucoup de migrants.